

Le STIF organise la **troisième édition des trophées de la mobilité en Ile-de-France** en partenariat avec la Région Ile-de-France !

Ces trophées valorisent des projets exemplaires réalisés dans le domaine des transports et de la mobilité sur le territoire francilien et dont les objectifs sont conformes aux enjeux définis dans le PDUIF approuvé par délibération du Conseil régional le 19 juin 2014.

Les trophées 2015 seront remis lors des Assises de la mobilité en mai 2015, événement d'envergure qui réunira les acteurs franciliens de la mobilité.

POUR QUI ?

Les Trophées de la mobilité en Ile-de-France sont ouverts aux collectivités, aux entreprises et administrations engagées dans un plan de déplacements (PDA, PDE ou PDIE), aux opérateurs de transport et aux gestionnaires d'infrastructure ainsi qu'aux associations d'Ile-de-France.

POURQUOI ?

L'objectif des trophées de la mobilité est de mettre en avant des actions réalisées avec succès sur des territoires franciliens, afin de valoriser les bonnes pratiques et de mobiliser tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du PDUIF.

Les candidats devront ainsi indiquer dans leur réponse à quelle action du PDUIF leur réalisation se rapporte.

QUELS PROJETS ?

En 2014, les trophées de la mobilité ont été décernés pour cinq thèmes ciblés : *espace public et aménagement de la ville, accessibilité de la voirie, marchandises, incitation au changement de comportement de mobilité des Franciliens* et enfin, *usages partagés de la voiture et du vélo et véhicules propres*.

En 2015, les trophées de la mobilité seront décernés à nouveau par catégorie sur des thématiques du PDUIF.

Les cinq catégories pour les trophées de la mobilité 2015 sont donc les suivantes :

1. Espace public/ aménagement en faveur de la marche et du vélo

Un lauréat sera retenu au vu des actions mises en œuvre pour faciliter le trajet des piétons, que ce soit dans l'espace public ou en intermodalité (traitement des liens piétons entre plusieurs modes de transports). Cette catégorie concerne les actions:

Action 3/4.1 Pacifier la voirie pour redonner la priorité aux piétons

Action 3/4.2 Résorber les principales coupures urbaines

Action 3.1 Aménager la rue pour le piéton

Action 2.5 Aménager des pôles d'échanges de qualité

Action 4.1 Rendre la voirie cyclable

Action 4.2 Favoriser le stationnement des vélos

2. Accessibilité de la voirie

Un lauréat sera retenu dans cette catégorie qui concerne l'action 6.1. du défi 6 : *Rendre la voirie accessible* (pour mémoire, l'action 6.1 concerne la mise en accessibilité des cheminements piétons y compris la mise en accessibilité des points d'arrêts des lignes de bus et de cars).

3. Marchandises

Un lauréat sera retenu dans cette catégorie en lien avec le défi 7 du PDUIF « *Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train* »

4. Favoriser l'usage des transports collectifs

Un lauréat sera retenu dans cette catégorie au vu des actions qui permettent de favoriser l'usage des transports collectifs : aménagements d'intermodalité, pôles d'échanges, gares routières, partage de la voirie, aménagements de voirie en faveur des bus (couloirs d'approche aux carrefours, sites propres, priorités aux feux...).

Cette catégorie concerne les actions:

Action 2.4 – Un réseau de bus plus attractif et mieux hiérarchisé

Action 2.5 – Aménager des pôles d'échanges multimodaux de qualité

5. Réduire les nuisances de la circulation automobile

Le projet primé aura su intégrer une ou plusieurs actions visant à réduire la place de la voiture et en particulier de la voiture solo (une seule personnes) dans les pratiques de déplacements ou à encourager le report de vers de nouveaux véhicules urbains.

Cette catégorie concerne les actions :

Action 5.2 - Mettre en œuvre des politiques de stationnement public au service d'une mobilité durable

Action 5.3 - Encadrer le stationnement privé

Action 5.5 - Encourager et développer la pratique du covoiturage

Action 5.6 - Encourager l'autopartage

Action 9.1 - Développer les plans de déplacements d'entreprises et d'administration

Action 9.2 - Développer les plans de déplacements d'établissements scolaires

Action 9.3 - Donner une information complète, multimodale, accessible à tous et développer le conseil en mobilité

ENV 1 - Accompagner le développement de nouveaux véhicules

QUELS CRITERES DE SELECTION ?

La sélection des lauréats se fera selon quatre critères :

- PERTINENCE : la réalisation présentée répond à une problématique déplacements clairement identifiée sur le territoire
- CONFORMITE : la réalisation est conforme à l'action du PDUIF à laquelle il se rattache
- EFFICACITE : la réalisation apporte une solution concrète aux habitants / usagers
- REPRODUCTIBILITE : la réalisation est reproductible sur d'autres territoires franciliens

QUELLE RECOMPENSE ?

Un jury composé d'élus et de personnalités qualifiées du domaine de la mobilité se réunira en mars 2015 pour déterminer le ou les lauréat(s) de chaque catégorie.

Les cinq lauréats retenus se verront offrir la production d'un film d'1 minute 30 valorisant l'action présentée. Les films seront diffusés lors de la remise des trophées de la mobilité en Ile-de-France pendant les Assises de la mobilité 2015. Chaque lauréat pourra ensuite disposer de son film à des fins de communication.

COMMENT ?

Les candidats sont appelés à transmettre leur candidature au STIF en version électronique à l'adresse

pduif@stif.info

Avant le 13 mars 2015

Le dossier de candidature ci-joint peut également être téléchargé par les candidats sur le site www.pduif.fr.

Le dossier de présentation de la réalisation par les candidats ne devra pas dépasser deux pages, sous format Word ou pdf. Les candidats pourront joindre de 1 à 5 images en plus du dossier (photos, cartes, schémas,...).